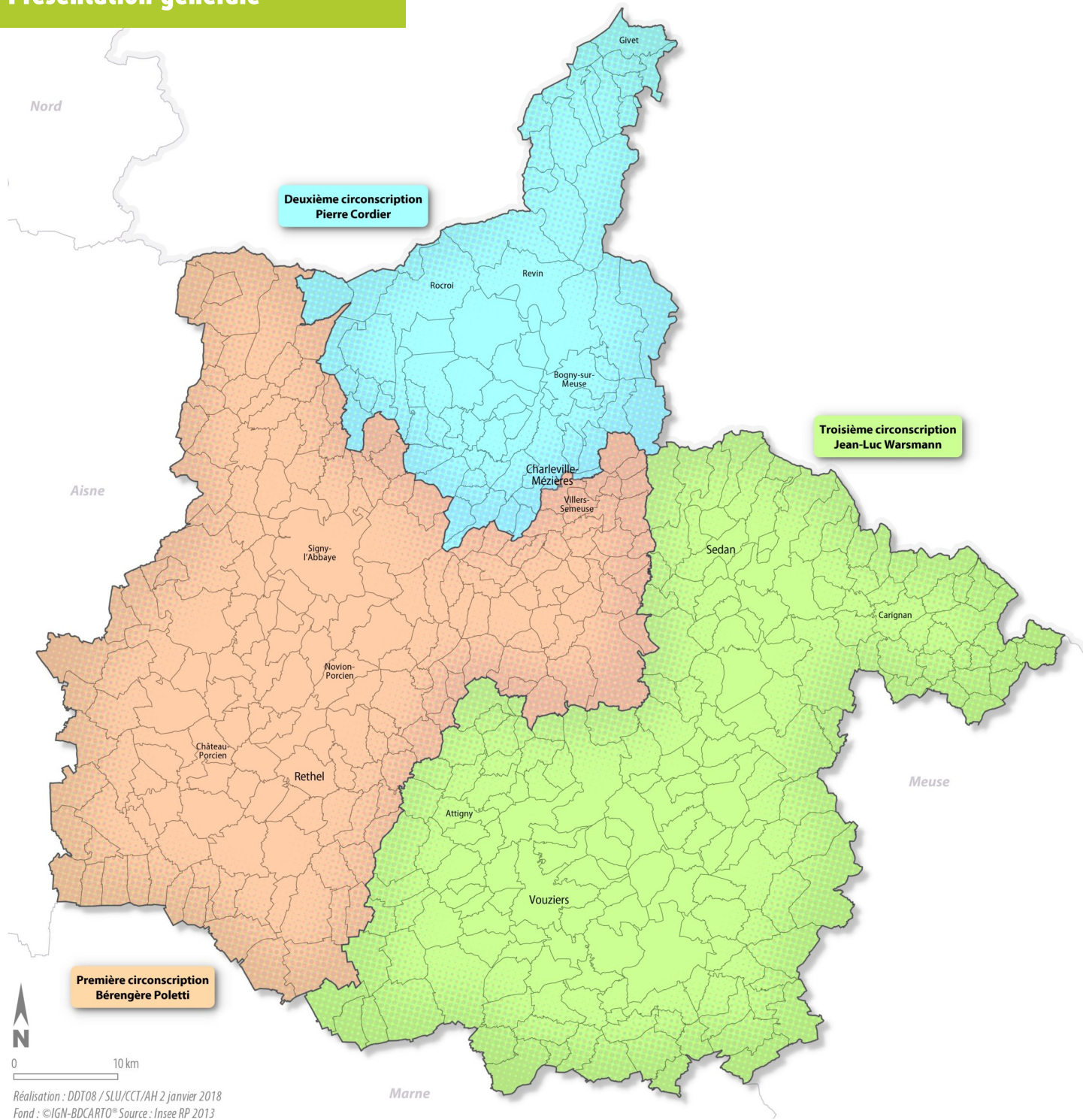


Présentation générale



CIRCONSCRIPTIONS LÉGISLATIVES

Circonscriptions législatives des Ardennes

Première circonscription

Mme Bérengère Poletti
 Groupe : Les Républicains
 4^e mandat
 Population* : 104 505 habitants
 188 communes**

Deuxième circonscription

M. Pierre Cordier
 Groupe : Les Républicains
 1^{er} mandat
 Population* : 94 241 habitants
 74 communes**

Troisième circonscription

M. Jean-Luc Warsmann
 Groupe : UDI, Agir et Indépendants
 6^e mandat
 Population* : 82 161 habitants
 191 communes

* Source : Insee RP 2013, populations légales des circonscriptions législatives pour les élections de 2017

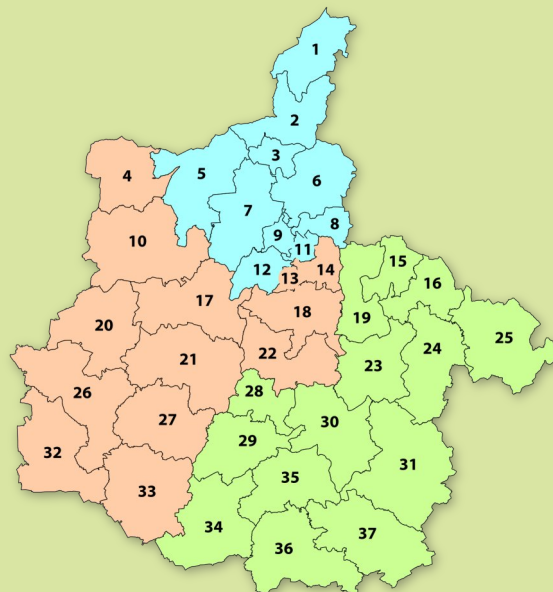
** La ville de Charleville-Mézières est partagée sur les première et deuxième circonscriptions

Sous la Cinquième République, le département est composé de trois circonscriptions législatives. Seul leur périmètre a légèrement été modifié lors du redécoupage électoral de 1986 sans modifier leur nombre.

La première circonscription recouvre les anciens cantons de : Asfeld (32), Château-Porcien (26), Chaumont-Porcien (20), Flize (18), Juniville (33), Mézières Est (13), Novion-Porcien (21), Omont (22), Rethel (27), Rumigny (10), Signy-l'Abbaye (17), Signy-le-Petit (4) et Villers-Semeuse (14).

La deuxième circonscription recouvre les anciens cantons de : Charleville Centre (11), Charleville La Houillère (9), Fumay (2), Givet (1), Mézières Centre-Ouest (12), Monthermé (6), Nouzonville (8), Renwez (7), Revin (3) et Rocroi (5).

La troisième circonscription recouvre les anciens cantons de : Attigny (29), Bazancy (31), Carignan (25), Grandpré (37), Le Chesne (30), Machault (34), Monthois (36), Mouzon (24), Raucourt-et-Flaba (23), Sedan Est (16), Sedan Nord (15), Sedan Ouest (19), Tourteron (28) et Vouziers (35).



Le nouveau découpage cantonal de 2014 n'a pas eu de conséquence sur le périmètre des circonscriptions hormis qu'elles ne correspondent plus à un groupe de cantons entiers.

(Voir aussi la carte des nouveaux cantons page 12)